

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00612
Numéro SIREN : 815 002 456
Nom ou dénomination : A + A

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2021 sous le numéro de dépôt 15316

A + A

Société par actions simplifiée au capital de 3 125 000 €

**Siège social : 31, rue de l'industrie – 44310 SAINT PHILIBERT DE GRAND LIEU
RCS 815 002 456 NANTES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

APPORT DE TITRES DE LA SAS « ALTISTEEL »

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. PARTIES CONCERNEES

1.1.1. L'apporteur

1.1.2. Société bénéficiaire

1.2. DESIGNATION DES APPORTS

1.2.1. Nature des apports

1.2.2. Rémunération des apports

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. CONTROLE DE LA REALITE DES APPORTS ET DE L'EXHAUSTIVITE DES PASSIFS TRANSMIS A LA SOCIETE

2.1.1. Evaluation et contrôle des autres actifs et passifs

2.1.2. Apport de titres de la société ALTISTEEL

2.2. EXAMEN DES CRITERES ET HYPOTHESES RETENUES POUR LA VALORISATION DES TITRES DE LA SOCIETE ALTISTEEL

2.2.1. Evaluation retenue dans le contrat d'apport en nature

2.2.2. Examen des critères et hypothèses retenues

3. CONCLUSION

A + A

Rapport du commissaire aux apports sur les apports de titres de la SAS ALTISTEEL

Aux associés,

En exécution de la mission de commissaire aux apports que vous m'avez confié par décision unanime des associés en date du 5 juillet 2021, je vous présente mon rapport prévu par l'article L.223-9 du Code de commerce sur l'appréciation de la valeur des apports fait par M. Ludwig VOILLEMET de titres de la SAS ALTISTEEL à la société A + A.

L'actif net apporté a été arrêté dans le contrat d'apport établi par M. Ludwig VOILLEMET et la société A + A. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences au regard de la doctrine de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des titres à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée le cas échéant d'une soulte.

Ce rapport comprend deux parties :

1. Une présentation de l'opération et la description des apports,
2. L'exposé de mes diligences et mon appréciation de la valeur des apports.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1. Parties concernées

1.1.1. L'apporteur

Monsieur Ludwig VOILLEMET né le 19 octobre 1973 à Lesquin (59), de nationalité française, demeurant 12 impasse des Peyrardes – 42170 Saint Just Saint Rambert, marié sous le régime de la séparation des biens avec Mme Valérie LESECQ.

Ci-après dénommés « l'apporteur ».

1.1.2. Société bénéficiaire

La société dénommée **A + A**, Société par actions simplifiée au capital de 3 125 000 euros, dont le siège social se situe 31 rue de l'industrie – 44 310 Saint Just Saint Rambert, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 815 002 456 ; Représentée aux présentes par son Président, JFC Industrie, elle-même représentée par M. Mathieu KESSLER, son Directeur Général.

Ci-après dénommée « la Société bénéficiaire ».

1.2. Désignation des apports

1.2.1. Nature des apports

Il existe une Société dénommée ALTISTEEL, Société par actions simplifiée au capital de 200 000 €, dont le siège social est ZAC des Plaines – 42160 BONSON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 814 984 902.

Le capital social actuel de 200 000 € de cette Société est réparti en 200 actions entièrement libérées de 1 000 € chacune.

La société a pour objet la tôlerie industrielle, bureau d'études et traitement de surfaces.

M. Ludwig VOILLEMET apporte à la société A + A, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, en pleine propriété, ce qui est accepté pour elle par M. Mathieu KESSELER, es-qualités, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

65 actions en pleine propriété, entièrement libérées, émises par la société ALTISTEEL, ci-dessus dénommée.

La valeur de chaque action de la Société représente une valeur unitaire en pleine propriété de 8 650 euros : soit pour les 65 actions apportées en pleine propriété une somme de 562 250 €.

1.2.2. Rémunération des apports

En rémunération des apports ci-dessus désignés, évalués à 562 250 €, il sera attribué 63 775 actions nouvelles à M. Ludwig VOILLEMET de la Société A + A de 1 euro de valeur nominale chacune.

Il sera ainsi créé 63 775 actions de la société A + A d'un montant nominal de 1 €, représentant un capital social de 63 775 €. Les 63 775 actions seront émises au prix unitaire de 8,80 € générant une prime d'émission unitaire de 7,80 € soit une prime d'émission globale pour les 63 775 actions de 497 445 €.

En complément de cette rémunération, une soulte correspondant à une somme de 1 030 € sera payée au jour de la réalisation de l'apport à M. Ludwig VOILLEMET.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes pour :

- vérifier la réalité des actifs apportés et l'exhaustivité des passifs pris en charge ;
- contrôler la valeur attribuée aux apports ;
- vérifier, jusqu'à la date des apports, l'absence de faits susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

2.1. Contrôle de la réalité des apports et de l'exhaustivité des passifs transmis à la société

Compte tenu de la nature des titres faisant l'objet de l'apport, l'essentiel de mes travaux a porté sur :

- la revue limitée des comptes sociaux de la SAS ALTISTEEL de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- une revue limitée de l'activité sur le 1^{er} semestre 2021 ;
- un entretien avec les conseils de la société ALTISTEEL.

2.1.1. Evaluation et contrôle des autres actifs et passifs

La revue limitée des comptes sociaux de la SAS ALTISTEEL de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de l'analyse de l'activité sur le 1^{er} semestre 2021, mes entretiens avec les conseils de l'entreprise, ainsi que les autres informations en ma possession n'ont pas révélé d'anomalie significative.

2.1.2. Apport de titres de la société ALTISTEEL

J'ai obtenu tous les documents juridiques me permettant de m'assurer de la réalité des apports et de sa validité juridique. Je n'ai pas été informé de l'existence d'avantages particuliers dans la société A + A.

2.2. Examen des critères et hypothèses retenues pour la valorisation des titres de la société ALTISTEEL

2.2.1. Evaluation retenue dans le contrat d'apport

La valorisation retenue pour l'apport des titres de la société ALTISTEEL est basée sur une approche de coefficient multiplicateur de l'EBITDA retraité en ajoutant la trésorerie nette.

2.2.2. Examen des critères et hypothèses retenues

La société a été valorisée sur la base de coefficient multiplicateur de l'EBITDA et n'appelle pas de commentaire.

Ce qui constitue une valeur globale de la société de 1 730 000 euros pour 200 actions.

3. Conclusion

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports dont le total s'élève à 562 250 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale à la valeur nominale des actions à émettre.

Aucun avantage particulier n'a été porté à ma connaissance.

Fait à Lyon, le 6 août 2021

Le Commissaire aux apports
Vincent ANDRE

